



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle rappelle les mesures sanitaires actuellement en vigueur : port du masque obligatoire à enlever uniquement au moment de prendre la parole. Les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général ou la presse doivent prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

Sur 34 membres, 28 sont présents, 6 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Un des représentants du Canton (présentation ligne tram T1) n'étant pas encore arrivé, nous passons au point 3 de l'ordre du jour pour ensuite revenir au point 2. L'ordre du jour n'est pas modifié.

2. SEANCE D'INFORMATION AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE TRAM T1 DE RENENS A VILLARS-SAINTE-CROIX

C'est avec plaisir que la Municipalité reçoit les délégués du Tram qui se sont occupés de ce dossier depuis le début. M. Georges Cherix présente les intervenants :

M. Molina de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour la planification,

M. Basti responsable de projet aux Transports publics Lausannois (TL)

M. Sevestre, chef de projets des axes forts, Stratégie et développement de l'Ouest Lausannois (SDOL).

Une présentation au rétroprojecteur est faite.

Quelques points relevés lors de la présentation de M. Molina : Le Canton est le principal bailleur de fonds de ce genre d'infrastructure et finance à ce jour l'ensemble des études pour ce projet. Ce projet de développement du tram s'inscrit dans le cadre du projet développement Lausanne-Morges dont Villars-Sainte-Croix est partenaire. Il essaie de prévoir un développement qui garde une bonne qualité de vie et qui table sur un développement important des infrastructures et des transports publics avec une certaine maîtrise et gestion du trafic. Notre agglomération devrait recevoir environ 75'000 habitants supplémentaires et environ 45'000 emplois supplémentaires échelonnés sur plusieurs années. L'option de développer une agglomération déjà urbanisée a été choisie, ceci en raison d'un impact moins important en comparaison à un développement diffus où les infrastructures de transports ne pourraient pas toujours être envisagées ce qui engendrerait des recours à un transport individuel motorisé. Projets des axes forts sont les réseaux des métros M1, M2 et M3 et le principal sujet du jour, le tram ainsi que le développement d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS).

Quelques points relevés lors de la présentation de M. Basti.

Tramway réalisé en 2 étapes : Lausanne-Renens puis Renens-Villars-Sainte-Croix. La mise à l'enquête publique aura lieu du 1^{er} au 30 novembre 2021. La procédure démarre, selon la Loi fédérale sur les chemins de fer, dite d'approbation des plans qui s'étend sur une durée moyenne de 18 mois. Dans le meilleur des cas, le chantier devrait démarrer à l'automne 2023 pour une mise en service à la fin 2027, soit une année après la mise en service de la 1^{ère} étape.

Un film, avec des images de synthèses, est projeté. Il détaille le tracé nous concernant, soit les 3,1 km entre la gare de Renens et Villars-Sainte-Croix. Il y a 16 stations sur l'ensemble du tracé. Sur le prolongement, 6 nouvelles stations entre la gare de Renens et Croix-du-Péage. Le réseau cohabite avec les lignes TL 36 et 54 qui desservent Crissier, Cheseaux et le Mont sur Lausanne. Puis, sur la fin du

tracé, avec la future la ligne 35 qui reprend la ligne 91 de Car Postal dès le 12 ou 13 décembre prochain, ainsi que la ligne 58 qui relie Cossonay-Penthalaz avec Bussigny. Il évoque quelques contraintes techniques sur la route du Pont Bleu qui sera mise en impasse durant les travaux en raison de la mise en service, à double sens, de la rue du 14 avril. Un des points complexes et sensibles est le passage du tramway dans du carrefour de Croix-de-Plan. Plusieurs discussions ont eu lieu à ce sujet avec différents organismes, dont l'Ofrou et la commune de Bussigny. Il en ressort que le projet du passage du tramway n'aggravera pas la situation, étant donné qu'il n'y a pas de passage avec fermeture des barrières comme pour le M1. Le projet englobe aussi la cohabitation avec les piétons et les cycles.

M. Sevestre présente les aménagements prévus sur le territoire de Villars-Sainte-Croix, terminus à la Croix du Péage. D'abord une requalification de la route de Buyère et de la route de Sullens. L'aménagement de trottoirs continus prévus de part et d'autre de la plateforme. Le giratoire sera aussi réaménagé avec une voie de bus afin qu'il ne soit pas engorgé dans le trafic.

M. Basti reprend la présentation pour exposer quelques chiffres. Après la période du traitement des oppositions, il y aura la phase des appels d'offres pour la réalisation du tramway afin de consolider le budget. Le 1^{er} budget des infrastructures s'élève à CHF 202'700'000.00. Il y a un 2^{ème} budget, à charge du transporteur, pour l'achat des rames. Le Canton prend à sa charge plusieurs postes sur le 1^{er} budget soit CHF 185'600'000.00. Pour notre commune, CHF 920'000.00 sont prévus pour l'aménagement paysagé, aménagement d'un parc à vélos sécurisé, aménagement des trottoirs, éclairage, acquisitions foncières... Il y a encore une marge de manœuvre afin de réduire ces coûts et il ajoute que ces montants sont hors taxes et subventions.

Il remercie l'assemblée pour son accueil. Les 3 intervenants se tiennent à disposition pour les questions.

M. Georges Cherix remercie les intervenants pour cette présentation.

M. André Favez demande pour quelle raison la commune d'Ecublens figure sur le projet et pourquoi un passage sous-terrain n'a pas été envisagé pour le carrefour ~~Croix du Péage~~ Croix-de-Plan.

M. Basti répond que cette commune ne figure sur le tracé que sur 600 mètres. Pour le passage sous-terrain du carrefour ~~Croix du Péage~~ Croix-de-Plan, cela n'a pas été retenu à cause du pourcentage de la pente et la volonté d'intégrer un projet plus urbain.

M. Michel Artar demande s'il y aura plus de voyageurs depuis ce terminus. Il demande également si des parkings relais sont prévus.

M. Basti répond que la mise en service entraînera une forte augmentation de la fréquentation sur les diverses lignes, facteur dû également en raison, du nouveau gymnase et de la densification de certaines zones. Le projet du tramway ne prévoit pas de parking relais.

M. Molina précise qu'en 2019 le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont adopté une stratégie à ce sujet qui prévoit de faire fonctionner ensemble les modes de transport de manière cohérente. Il faut donc développer lesdits parkings le plus proche possible des points de départ des usagers et non pas aux abords de leur destination. Des subventions cantonales sont accordées pour la réalisation de ces parkings excentrés conformes à la stratégie. Pour résumer, une subvention cantonale sera refusée pour la construction d'un parking relais aux abords du terminus du tram. Par contre, elle sera acceptée pour la construction d'un parking bike+R.

M. Basti ajoute qu'une approche a été entreprise auprès du propriétaire d'une parcelle avoisinante pour que des places de dépose puissent y être aménagées. La discussion est toujours en cours. Il ajoute que le réaménagement de la ligne 32 est aussi en discussion afin que la pause puisse s'effectuer au village et non chez Bobst Mex SA.

M. Georges Cherix évoque le parking sur route 251. Actuellement, il y a une quarantaine de places qui vont disparaître lors de la construction du trottoir et de la piste cyclable. Quelles solutions pour prendre un tram avec une cadence toutes les 6 minutes ou le train tous les quarts d'heure ? Il ne comprend pas cette décision négative d'un parking relais.

M. Molina n'imagine pas non plus de construire un parking relais à Bussigny. Le Canton a la volonté de capter les personnes proches de leur domicile. Tout le monde connaît la saturation et les nuisances de nos réseaux routiers. Avec la croissance de notre région, il y aura des besoins de mobilité croissants, il est donc important de changer nos comportements. Il évoque également la neutralité carbone.

M. Pascal Muller demande si la décision du Conseil d'Etat était antérieure à la réalisation du parking de Vennes.

M. Molina répond qu'aujourd'hui ce parking ne verrait pas le jour. La commune de Lausanne ne souhaite plus financer ce genre de projet. D'ailleurs certains P+R lausannois seront amenés à disparaître.

M. Claudio Perna demande si le parking de la Pontaise va disparaître afin d'encourager les personnes à prendre les transports publics. Il précise que Lausanne est une ville olympique et qu'il s'y organise plusieurs manifestations. Il faut prendre en compte le déplacement des personnes venant d'autres cantons ou d'autres pays.

M. Molina répond que le parking du Vélodrome va disparaître avec le développement du quartier. Le taux moyen d'utilisation est de 1,2 personnes par voiture pour les manifestations. Il n'est donc pas possible d'imaginer la saturation routière et l'infrastructure que cela engendrerait si l'on devait aménager un parking.

Mme Monique Romon demande combien de places sont prévues pour le parking bike+ et s'il sera payant. Elle demande également qu'il soit de manière correcte l'arrêt Croix-du-Péage dans le bus TL. M. Basti répond qu'une cinquantaine de places sont prévues et les modalités seront décidées par la commune qui financera largement le projet. Au sujet de l'énoncé des arrêts dans les bus, cela vient du nombre limité de caractères possibles lors de l'introduction des données.

M. Igor Kortchnoï demande s'il y a une adresse URL.

M. Basti répond par l'affirmative.

Mme Nadia Barbey revient sur l'aménagement du rond-point, de quel rond-point s'agit-il ? Elle fait remarquer qu'il n'est pas évident de se rendre au terminus du tram depuis notre village et elle demande quelles seront les possibilités de le rejoindre.

M. Basti montre le plan d'aménagement prévu sur le projecteur avec tout l'intérêt de développer la ligne 32 et la ligne 58 afin de permettre aux usagers de venir au terminus du tram plus aisément. A l'heure actuelle, la ligne 58 ne dessert pas notre village, il y a des discussions en cours pour réaménager cette ligne.

M. Georges Cherix intervient. Il précise que la ligne 58 ne passera pas dans notre village. Il estime que l'offre actuelle est déjà très étendue.

Une discussion s'ensuit entre M. Cherix et Mme Barbey sur les possibilités d'attraper les correspondances et les temps d'attente.

M. Marc Furrer demande des précisions sur le tronçon de Croix-du-Péage.

M. Basti répond qu'il y aura un trottoir des deux côtés sur le tracé jusqu'à la route de Buyère.

M. André Mini constate qu'il faut être riche pour faire le trajet en transport public, il prend pour exemple un trajet au stade du Letzigrund.

M. Molina répond qu'il existe la possibilité d'acheter des cartes journalières auprès des communes ou des cartes dégriffées avec l'abonnement ½ tarif.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Tram : exposition itinérante des axes forts. La mobilité de demain est présentée à la population sous forme de panneaux pour :

Faciliter la compréhension des enjeux - Augmenter la visibilité des projets - Démontrer la plus-value du futur réseau - Rendre les projets palpables.

Nous trouverons sur les panneaux : 1 panneau des Axes forts, projet général - 1 panneau Tramway - 1 panneau Bus à Haut Niveau de Service "BHNS" - 1 panneau métro.

A partir du 25 octobre, une nouvelle information sous forme d'exposition, propre au tram, remplacera celle des Axes Forts.

Mise à l'enquête du Tramway T1 : La mise à l'enquête aura lieu du 1^{er} au 30 novembre 2021. Une information ouverte à la population de Villars-Ste-Croix est fixée au **mercredi 10 novembre** de 17h00 à 20h30. Lors de cette présentation, des responsables du projet répondront aux questions. Elle aura lieu dans la salle de gymnastique selon un parcours tracé : entrée, sortie.

Mme Nicole Cattano

Elle nous informe que le mercredi 10 novembre prochain à 18h00, aura lieu à Bussigny, dans le cadre du Conseil d'établissement scolaire, la nomination du quart parent. Elle précise qu'il n'est pas absolument nécessaire d'être membre du Conseil général mais d'être parent d'élève de l'établissement Bussigny-Villars-Sante-Croix. Elle ajoute que depuis 10 ans que ce Conseil existe, notre commune a toujours compté un ou deux représentants. En cas d'intérêts, elle est à disposition après la séance.

Elle nous informe que la Municipalité a décidé d'annuler, avec grand regret, le Noël des Ainés cette année, en raison de la situation sanitaire et dans le souci de protéger notre population et nos ainés. La Municipalité réfléchi afin de trouver une solution de remplacement pour cette année ou pour l'année prochaine.

M. Nicola Cassetta

Il nous informe que suite à l'incendie du restaurant le Contemporain, il y a eu un dégât d'eau En Fornache. A l'arrêt des lances à incendie, les tuyaux les plus simples et fragiles se sont cassés dans cette rue. Il nous informe que les tuyaux endommagés sont en cours de remplacement. Un préavis suivra pour le reste de la rue. Il avise les habitants du quartier que le 19 et le 20 octobre, l'eau sera coupée afin de raccorder le nouveau tuyau. Des informations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

Il y a eu également un dégât dans le quartier des Cèdres, un tracteur a arraché la borne hydrante. Ladite borne a été remplacée au frais de l'assurance du tracteur.

La Municipalité a reçu le résultat des mesures de tri de nos déchets de la société Valorsa qui s'occupe de notre région. Il nous annonce que nous sommes de très bons élèves car nous sommes 15 % en dessous des valeurs du Canton. Bravo !

M. Frédéric Strittmatter

Au sujet de la forêt: il rappelle qu'elle est liée au groupement forestier de la Venoge (soit 15 communes). Concernant Villars-Sainte-Croix, il nous informe qu'il y a eu un effondrement de la route forestière située au nord de notre beau refuge Trési II. Pour celles et ceux qui n'auraient pas été sur place, il précise que la surface effondrée est située à une centaine de mètres en amont du parking et s'étend sur une vingtaine de mètres environ. Le plus important est l'avancée de l'effondrement vers la Chambronne qui pourrait être obstruée, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Après avoir rencontré les représentants des forêts, garde forestier et ingénieur cantonal, le voyer des eaux ainsi que le bureau d'ingénieurs Xylon du Mont-sur-Lausanne spécialisé en la matière, il ressort :

1. Que les travaux pourraient débuter en novembre au plus tôt et début janvier au plus tard, la durée de ceux-ci serait de quinze jours environ.
2. Nous obtiendrons certaines subventions étant donné que le site est lié à la protection des eaux.
3. Nous négocions avec les assurances afin de diminuer la charge financière.
4. Le montant total de la facture devrait s'élever aux environs de CHF 75'000.00 moins 40 % d'aides étatiques soit une facture finale d'environ CHF 40'000.00.
5. Tous ces chiffres devront être confirmés dès la réception des appels d'offres aux entreprises chargées des travaux.

La Police de l'Ouest Lausannois (POL): le processus d'évaluation du programme REGIO se poursuit. Les indices de satisfactions des personnes qui y sont engagées semblent favorables et constructifs.

L'Organisation Régionale de la Protection Civile de la Région Ouest Lausannois (ORPC-ROL): a vu le départ du commandant Pierre ANNAHEIM au profit de Madame la Majore Corinne BRANDT, première et seule femme exerçant une telle fonction dans le cadre de la Protection Civile vaudoise. Ce changement de commandement a eu lieu le 1^{er} septembre 2021.

Par le hasard des rotations de fonctions, Villars-Sainte-Croix doit assurer la présidence de l'ORPC-ROL. M. Strittmatter est donc le président pour 5 ans.

Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) : que nous partageons avec Bussigny et Crissier. Contrairement aux deux autres organisations POL et ORPC qui œuvrent sur l'ensemble du district, étudie une solution de regroupement des forces en présence, provoquée par la présence nouvelle du passage du tram. Affaire à suivre !

M. Vincenzo Camuglia n'a pas de communication.

4. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle se réfère au formulaire à remplir (coordonnées) envoyé aux Conseillers avec les documents utiles à la préparation de la séance. Elle invite ceux qui ne l'auraient pas rempli à le faire. Des formulaires vierges sont à disposition. Elle informe qu'une liste à jour sera établie et transmise à tous les Conseillers généraux et à l'Administration communale qui pourra transmettre les coordonnées des membres concernés aux organismes intercommunaux.

La Municipalité a demandé au Bureau du Conseil de mettre 4 préavis à l'ordre du jour de la séance de ce jour. Le Bureau est conscient que le délai entre la remise des documents et la séance d'information avec la Municipalité était un peu court et il en est navré. Il a été décidé, en accord avec la Municipalité, qu'à l'avenir, pour que les Commissaires puissent travailler dans de meilleures conditions, un système de calendrier regroupant la date de remise du préavis, la date de séance avec la Municipalité et la date de remise du rapport sera établi.

Cependant, elle se permet également de rappeler que lorsqu'un membre est convoqué pour une commission, il faut impérativement qu'il annonce sa présence ou son absence le jour où il reçoit la convocation ou le lendemain au plus tard pour permettre au Bureau de trouver des remplaçants, dans les meilleurs délais.

Elle demande qu'au moment du vote, les personnes se lèvent pour faciliter que le comptage. Elle ajoute que les personnes à mobilité réduite ont toujours la possibilité de lever la main.

6. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2021

M. Pascal Mini s'étonne que le PV ne soit pas signé.

Mme La Présidente lui répond qu'un PV est signé après son approbation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

8. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 JUIN 2021

Mme Nadia Barbey demande qu'il soit ajouté *systématique*, au 1^{er} paragraphe de la page 3, ... au recueil *systématique* afin de s'y référer.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

9. ASSERMENTATIONS

Mme la Présidente procède à l'assermentation de 3 personnes : Mmes Yvette Jenny, Vivette Pilloud et M. Daniel-André Denoréaz. Avec ces nouvelles assermentations, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 37 membres à ce jour.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE EN MATIERE DE RE COURS D'IMPOTS – LEGISLATURE 2021-2026

Après discussions, il est à nouveau décidé, unanimement, de repousser cette nomination à la prochaine séance.

11. PREAVIS MUNICIPAL NO 7/2021 RELATIF AU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION ET L'EPURATION DES EAUX

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix annonce que la Municipalité a décidé de retirer le préavis 7/2021. Il annonce qu'une séance extraordinaire aura lieu en novembre pour l'étude de ce préavis.

12. PREAVIS MUNICPAL NO 8/2021 RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

La Présidente passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 8/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal 8/2021 est accepté moins 1 abstention.

13. PREAVIS MUNICIPAL NO 9/2021 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 136'000.00 EN VUE DE LA REFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES A LA ROUTE DE COSSONAY

La Présidente passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture du rapport.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 9/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 9/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

MM. Vincenzo Camuglia et Nicola Cassetta présentent un échantillon de tuyau qui montre le résultat du chemisage qui va être effectué dans les tuyaux de ciment.

Mme Yvette Jenny demande comment cela va être utilisé. Et quelles sont les garanties.

M. Nicola Cassetta répond que la matière est glissée de manière liquide à l'intérieur, puis soufflée ce qui forme un amalgame qui colmate et enlève la porosité actuelle du ciment. La garantie est de 50 ans.

M. André Favez demande quand débuteront les travaux du trottoir, avant ou après ceux des conduites ?
M. Vincenzo Camuglia répond après.

M. André Favez évoque des travaux similaires entrepris près de sa vigne. Il était à environ 7 mètres desdits travaux et lors du rebouchage, il a bien senti la terre vibrer sous ses pieds. Il demande donc si cela peut entraîner des problèmes à la canalisation.

M. Nicola Cassetta répond qu'après discussions avec les ingénieurs, il s'avère que cette méthode est plus solide qu'un tuyau en PVC actuel.

M. Pierre David remarque que dans le rapport de la commission ad hoc, il manque les 4 points mentionnés par la commission de gestion et des finances à la fin de leur rapport. Pour lui, c'est une question de forme.

Mme Monique Romon évoque qu'il a été demandé lors de la séance avec la Municipalité, que le nom du municipal responsable figure au bas du préavis. Elle constate que ce n'est pas mentionné dans le No 9. Elle demande que cela soit inscrit sur tous les préavis.

Le préavis municipal 9/2021 est accepté moins 1 abstention.

14. PREAVIS MUNICIPAL NO 10/2021 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022

La Présidente passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2021. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal 10/2021 est accepté à l'unanimité.

15. INDEMNITE DU CONSEIL GENERAL 2021-2026, PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Monique Romon s'étonne sur le montant du forfait téléphonique annuel. Tout un chacun possède un abonnement téléphonique et ne paye pas les communications. Elle s'interroge également sur le changement du mode de rémunération pour les rapports établis par les délégués aux organismes intercommunaux, qui était au forfait et devient à l'heure.

Mme la Présidente répond qu'après discussion au sein du Bureau, les CHF 20.00 annuels alloués semblaient peu. Il a été décidé, sur le calcul d'une moyenne des forfaits mensuel, et de prendre en considération le tiers. Pour la 2^{ème} question, c'est dans un but d'uniformiser la rémunération des Conseillers-ères que le changement est proposé.

M. Pascal Mini demande la raison de la rémunération concernant la vice-Présidente, selon lui elle fait partie du Bureau. Il demande aussi ce qui justifie une secrétaire suppléante.

Mme la Présidente répond au sujet de la vice-Présidence, qu'il a été constaté que rien n'était prévu en cas de remplacement de la Présidence au niveau de la rémunération annuelle. Elle explique que le forfait de CHF 100.00 correspond à la séance du Conseil général pour laquelle il devrait y avoir un remplacement et la rémunération de CHF 50.00/heure correspond au montant alloué à la Présidence. Elle précise que lorsque la vice-Présidente travaille en dehors d'un remplacement, elle est rémunérée comme les autres Conseillers à CHF 40.00/heure. Au sujet du poste de secrétaire suppléante, là également, rien n'était prévu en cas de remplacement. Elle ajoute qu'il est normal que l'indemnité horaire soit la même et qu'il y ait une indemnité pour les séances du Conseil général en cas de suppléance. Là aussi, elle précise, que c'est l'une ou l'autre des rémunérations qui est appliquée et non un cumul.

Mme Nicole Cattano demande des explications, à savoir ce qui est compris dans l'indemnité annuelle et les vacances, principalement pour la Présidente et la Secrétaire.

Mme la Présidente répond que pour l'indemnité annuelle c'est uniquement la présence aux séances du Conseil général.

La parole n'est plus demandée, elle clôture la discussion.

La proposition d'indemnité du Conseil général 2021-2026 proposée par le Bureau du Conseil est acceptée moins 1 avis contre.

16. INFORMATION SUR LA REORGANISATION DE NOTRE ADMINISTRATION

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

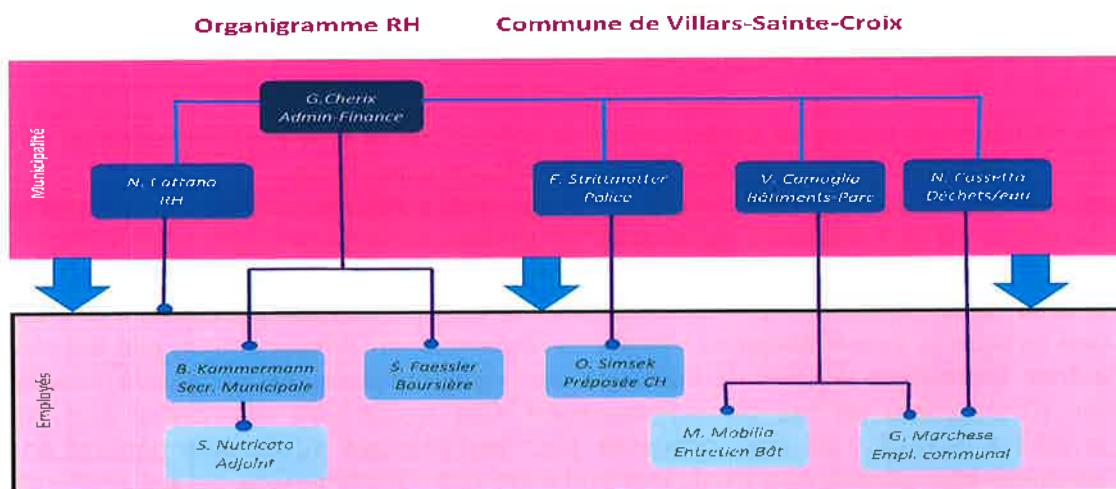
M. Georges Cherix formule une remarque sur le rapport de la commission de gestion et des finances sur l'audit de la société Compas. Lors de l'entretien du 15 septembre dernier dans les locaux de la commune, il a été précisé que cette discussion devait demeurer confidentielle par respect des candidats auditionnés. Il précise que Mme la Préfète, Anne Marion-Freiss, a été informée des décisions prises par la société Compas et qu'elle a eu connaissance du dossier. Par conséquent, les points soulevés dans le rapport ne seront pas traités. La Municipalité est déçue que la confidentialité demandée n'ait pas été respectée. La commission de gestion et des finances n'est pas une Autorité judiciaire chargée de sanctionner l'Autorité exécutive pour d'éventuels actes de mauvaise gestion, elle ne devait en aucun cas transmettre un rapport au Conseil général. Il rappelle que la mission de surveillance qui incombe à la commission de gestion et des finances ne porte que sur l'exercice écoulé, soit 2020, mais jamais sur un exercice en cours.

Ce soir, il nous informe des décisions prises au sein de la Municipalité qui vont améliorer considérablement les relations avec la population. A ce jour, la Municipalité s'est entourée d'une équipe administrative professionnelle, qualifiée et dynamique. Elle a également décidé de se doter d'une directive interne sur son fonctionnement. Tous les collaborateurs de l'administration communale sont au bénéfice d'une solide expérience professionnelle dans l'administration communale et des qualifications nécessaires requises. Tous les postes de l'administration ont été repourvus en CDI au 1^{er} octobre 2021. Actuellement 2.75 emploi plein temps. Les postes ont été repourvus comme suit :

- Secrétaire municipale : Madame Barbara Kammermann, à 50% dès le 1^{er} septembre 2021.
- Secrétaire municipal adjoint : Monsieur Saverio Nutricato, à 100% dès le 1^{er} octobre 2021.
- Boursière communale : Madame Sylvie Faessler, à 55%, dès le 1^{er} mai 2021.
- Préposée au Contrôle des habitants : Madame Ozlem Simsek, à 70% dès le 1^{er} octobre 2021.

Il précise que le taux d'occupation du secrétaire adjoint municipal à 100% comble aisément le taux de 50% pour la secrétaire municipale. Concernant la boursière, une éventuelle réévaluation à la hausse de son pourcentage pourrait être envisagée.

Voici l'organigramme proposé par la société Compas :



Il nous informe également que l'ouverture du guichet et la permanence téléphonique, dès le 18 octobre 2021 seront élargi avec pour objectif, une administration disponible et accessible :

Lundi 08h00 à 12h00
Mardi 08h00 à 12h00
Mercredi 07h00 à 12h00
Jeudi 08h00 à 12h00

Possibilité d'un rendez-vous sur demande.

Il soulève un point important concernant les archives. Un archiviste professionnel a été contacté pour une analyse et une offre de prestations comprenant :

- 1ère phase (archives courantes – Réalisation d'un plan de classement)
- 2ème phase (traitement des archives historiques, 1976 à nos jours)
- 3ème phase (Inventaire des dossiers d'enquêtes publiques)

Il annonce qu'un préavis municipal pour une demande de crédit à ce sujet sera soumis au Conseil général en décembre 2021. Cette opération d'envergure, sera planifiée sur toute la durée de la législature 2021 à 2026. Il remercie, au nom de la Municipalité, l'assemblée pour l'attention qu'elle a porté à cette information.

Mme Nadia Barbey s'interroge sur l'ordre de priorité du mandat qui pourrait être confié à l'archiviste. Il lui semble que les archives historiques sont traitées avant l'inventaire des mises à l'enquête.

M. Georges Cherix répète les 3 phases dites plus haut et précise que concernant la 3^{ème} phase, il s'agit des dossiers déjà traités et archivés.

M. Igor Kortchnoï demande qu'à partir du lundi 18, le site internet soit mis à jour. Il l'a consulté il y a deux heures, rien n'y figurait.

Mme la Présidente répond qu'il y a déjà beaucoup de modifications qui ont été effectuées.

M. Nicola Cassetta précise qu'il y a deux heures, les nouveaux horaires n'avaient pas encore été annoncés au Conseil général, ils ne pouvaient par conséquent pas figurer sur le site internet.

Mme Nicole Cattano ajoute que ce nouvel horaire sera également affiché au pilier public demain matin.

17. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

M. Igor Kortchnoï annonce que lors de sa dernière séance pour l'ORPC, il a reçu tous les documents numérisés, il pense que cela pourrait être pratique de procéder de cette manière chez nous.

Mme la Présidente lui propose de nous faire parvenir sa demande par écrit.

18. DIVERS

M. Igor Kortchnoï, qui est arrivé en cours de séance, a constaté qu'il n'y avait pas de masques à l'entrée de la salle.

Mme la Présidente répond qu'il y a toujours des masques à disposition et qu'elle ne connaît pas la raison de ce manque ce soir.

Mme Nadia Schmid demande si la Municipalité a des nouvelles suite à l'annulation de la vente aux enchères de la maison de M. Fueg.

M. Georges Cherix répond qu'il a reçu le message de la part d'un futur acquéreur, effectivement la vente prévue le 8 octobre 2021 a été annulée. Il attend des réponses de la part de notre avocat. A la demande de Mme la Présidente, il apportera des éléments de réponse à la prochaine séance.

Mme Nadia Barbey nous informe que Mme Magalie Lo Niglio fait partie de la commission de gestion de BussiVillAje et que l'assemblée générale a eu lieu avant-hier soir (12.10.2021).

M. Frédéric Strittmatter intervient. Il rappelle les ennuis informatiques auxquels certaines communes ont été exposées. A la demande de M. le Syndic, il s'est rendu à une séance chez d'OFISA qui a rassuré ses membres. Pour mémoire, cette société gère l'informatique de notre commune, ses sauvegardes et sa sécurité, ce qui n'était pas le cas des communes qui ont fait la Une des journaux. Suite à ces problèmes, OFISA a réagi rapidement afin de proposer de l'aide aux communes qui le souhaitaient. Il

rappelle que le point le plus faible de la chaîne des mesures de sécurité est celui de l'être humain. Même avec toute la bonne volonté, quelqu'un peut cliquer sur un mauvais courriel qui peut entraîner des conséquences. En premier lieu, la Municipalité attend une offre d'OFISA afin de procéder aux tests idoines. Puis, si cela est conforme aux attentes, il sera procédé comme suit :

- Test d'hameçonnage sur les postes de notre administration.
- Audit/test des accès aux différents PC, il rappelle que chaque collaborateur a son propre PC.
- Conclusions et rapport des audits.
- Corrections et mises à niveau, soit par OFISA ou par nous-même.
- Proposition de la signature d'une charte pour chaque utilisateur et membre extérieurs travaillant avec leur propre PC pour le compte de la commune (Municipaux, Présidente et Secrétaire du Conseil général, etc...).
- Puis nouveau contrôle.

Si tout est en ordre, réception du label « Cyber Safe » qui a pour objectif de rassurer la population et de démontrer que tout est fait régulièrement afin d'être au meilleur niveau possible pour éviter les problèmes survenus à Rolle et Montreux.

Le coût d'une telle opération serait de CHF 5'000.00 environ, ce budget comprenant le label pour deux ans ainsi que les examens et audit du début. Il est aussi prévu que des tests soient entrepris par les sociétés spécialisées environ tous les six mois.

La Municipalité a la conviction que ces démarches doivent être entreprises afin de protéger les données détenues par la commune qui méritent la plus grande confidentialité. M. Strittmatter espère avoir été clair et précis dans ses propos et demeure à disposition pour d'éventuelles questions. Il nous remercie toutes et tous pour notre bienveillante attention.

M. Igor Kortchnoï intervient. Maintenant que le personnel administratif est au complet, il pense qu'il serait bien pour les personnes qui désirent louer le refuge, qu'elles puissent voir les disponibilités sur le site Internet. Pour lui, il s'agit d'une seule ligne de codage afin de faire à nouveau figurer cette option sur le site.

Mme Nadia Barbey intervient. Elle pense que cette possibilité pourrait être étendue à la location des salles.

M. Georges Cherix répond que cette discussion a eu lieu et que la Municipalité est dans l'attente d'une proposition de la part de la secrétaire municipale qui connaît une commune qui gère ses locations de cette manière. Il rappelle que M. Kortchnoï avait proposé un software permettant de réserver à distance.

M. Igor Kortchnoï répond qu'une décision doit être prise. Soit cela est géré par OFISA, soit si cela ne l'est pas et en cas d'intérêt il peut proposer ce qu'il a conçu. Il rappelle que la procédure actuelle pour la location du refuge est lourde et il se réfère à la commune de Crissier qui a une procédure plus simple.

M. Georges Cherix répond que ce problème n'est pas de première importance au sein de la Municipalité mais qu'il devra être réglé. Il sait aussi que M. Kortchnoï est le premier émetteur de remarques à ce sujet. Il espère pouvoir apporter une solution à la séance du mois de décembre.

M. Eric Jan revient sur la décision du Conseil général de reporter la décharge à la Municipalité pour la gestion 2020. Qu'en est-il ?

Mme la Présidente répond que d'après les renseignements obtenus par Mme la Préfète, il n'est pas possible de valider les comptes et de ne pas valider la gestion, cette validation ne sera pas reportée.

M. Eric Jan ajoute que c'est ainsi qu'il fallait le dire et l'expliquer. Il évoque aussi avoir reçu un document de la commission de gestion et des finances qui stipule le refus, ce qui n'est pas le cas. Il demande alors une clarification des choses, à savoir que cette gestion soit validée.

La secrétaire intervient. Le rapport de gestion n'est pas validé, il ne peut plus être validé, le délai pour le faire étant dépassé.

Mme Nicole Cattano intervient. Pour elle, lorsque les comptes sont acceptés, automatiquement, le rapport de gestion l'est aussi.

C'est également ce qu'avait compris Mme la Présidente.

M. Eric Jan résume : nous ne traiterons plus de ce cas.

Mme Monique Romon s'est aussi renseignée auprès de la préfecture qui a confirmé que l'un ou l'autre pouvait être refusé ou reporté, que l'un et l'autre n'étaient pas liés. Elle informe que cette décision de reporter le rapport de gestion n'a aucune incidence. Elle précise que si un budget est refusé, la

Municipalité ne peut pas fonctionner, elle ne peut que faire les dépenses courantes, pas de dépenses extraordinaires, pas de projets, etc. Elle précise que si une commission reporte ou refuse la gestion d'une commune, c'est un acte politique pur, c'est-à-dire que c'est une sorte de sanction à la Municipalité pour lui faire comprendre un mécontentement, c'est donc ce qui est arrivé. Elle dit encore que nous n'allons pas revoter sur ce sujet.

Mme Nicole Cattano rebondit sur le terme *sanction*, selon elle, ni une commission de gestion et finances, ni un Conseil général ne peut sanctionner une Municipalité.

M. Nicola Cassetta donne en mains propres à Mme Monique Romon, des documents figurant sur le site du Canton qui mentionnent les droits d'une commission.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande, au sujet de l'audit, ce qui s'est passé de si grave ou important pour que la Municipalité se défende bêcs et ongles sur ce sujet. Il rappelle la mésentente constatée depuis plusieurs années qui est due à la personnalité de chacun, certains admettent leurs torts d'autres pas. Il rappelle qu'il n'y a aucune attaque mais un constat sur des problèmes liés au fonctionnement, ce dont M. Nicola Cassetta, ancien Président du Conseil général, est au courant. Il n'arrive pas à comprendre l'attitude de la Municipalité.

Mme Nicole Cattano pense que ce n'est pas une question de défense, elle se base sur les règlements et lois en vigueur. Elle rappelle que dans le document transmis, en page 6, il y a un chapitre qui traite de la confidentialité et du secret de fonction, c'est ce qu'applique la Municipalité. Elle rappelle aussi qu'il y a eu une conséquence car la commission de gestion et des finances a proposé au Conseil de ne pas donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2020.

M. Michel Artar prend la parole. En tant que nouveau membre de la commission de gestion et finances, il a voulu intervenir afin de comprendre la situation afin de ne brusquer ni la Municipalité ni les membres de la commission. Il nous informe avoir demandé des informations à une pointure et lit sa réponse : *le refus des comptes ou du rapport de gestion ne porte pas de conséquence directe. Que les deux objets soient refusés ou seulement un, cela n'a pas d'importance. Si un budget est refusé, là il y a des conséquences, en ce sens que tant qu'un budget n'est pas adopté la Municipalité ne peut dépenser que ce qui est absolument nécessaire à son fonctionnement. Par contre, refuser les comptes ou le rapport de gestion n'entraîne que d'éventuelles conséquences politiques, par exemple la nom réélection d'un municipal ou un dépôt de plainte d'un citoyen. L'Autorité de surveillance cantonale, par contre, doit y être attentive afin d'y dépister s'il n'y a justement pas d'irrégularité qui pourrait avoir conséquences et/ou des suites pénales. En cas de doute, un membre du Conseil général peut interroger le Préfet qui est normalement à sa disposition.*

Mme Magalie Lo Niglio a été interpellée par une maman qui loue un appartement dans le bâtiment du restaurant chez My pour des questions d'humidité et de moisissures sur les murs. Elle demande si la Municipalité est au courant de la situation dans les appartements qu'elle loue.

M. Vincenzo Camuglia répond que si c'est au sujet du dégât des eaux dans les caves, les travaux de recherche de la fuite sont en cours. Concernant les problèmes de moisissures dans les appartements, il n'est pas au courant, il n'a pas encore effectué tous les contrôles.

Mme Nadia Schmid intervient. Elle rappelle que lors de la 1^{ère} mise à l'enquête pour les travaux de transformation pour un café, ces problèmes d'humidité avaient déjà été soulevés.

M. Nicola Cassetta intervient, il était Président du Conseil général à cette époque-là. Il est vrai que ces problèmes ont été abordés avant les travaux de transformation pour le restaurant, et des travaux d'étanchéité sur le toit ont été entrepris. Il ajoute que visiblement ce n'est pas encore tout à fait étanche. Il ajoute encore que dès demain, ou lundi, une entreprise interviendra pour un problème d'eau qui coule dans les caves.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 22h28

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard

